

IV

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1907

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1907 s'élève à	fr.	29,474,900	»
Les crédits alloués pour 1906 montent à		28,598,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	876,800	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1907	fr.	27,574,900	»
— 1906		27,178,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	396,800	»

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1907	fr.	1,900,000	»
— 1906		1,420,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.		480,000	»

Soit en plus pour 1907	fr.	876,800	»
----------------------------------	-----	---------	---

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	600,000	»
— alloué pour 1906.		573,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	27,000	»

Cette somme doit servir, à concurrence de 16,000 francs, à payer des employés des prisons qui ont été détachés à l'Administration centrale pour

NOTE PRÉLIMINAIRE.

vérifier la comptabilité des prisons et dont les traitements ont été, jusqu'à ce jour, imputés sur le crédit de l'article 47 (*Fonctionnaires et employés des prisons*). Le surplus est destiné aux augmentations de traitement réglementaires.

ART. 5. — *Frais de route et de séjour et missions à l'étranger.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	15,000	»
— alloué pour 1906.		13,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,500	»

proposée à l'effet de mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés.

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	1,480,000	»
— alloué pour 1906.		1,393,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	87,000	»

résultant de la création d'une chambre à la Cour d'appel de Bruxelles et de l'application des lois et règlements concernant les traitements.

ART. 9. — *Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	33,000	»
— alloué pour 1906.		33,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

nécessaire pour mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	3,455,000	»
— alloué pour 1906.		3,370,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	85,000	»

résultant, d'une part, de la création de places de magistrats, de greffiers adjoints et d'employés dans plusieurs tribunaux, et, d'autre part, de l'application des lois et règlements concernant les traitements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	2,157,000	»
— alloué pour 1906.		2,168,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	11,000	»

résultant de l'application des lois et règlements concernant les traitements.

ART. 13. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	45,000	»
— alloué pour 1906.		42,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

nécessaire pour mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés.

CHAPITRE V.

PALAIS DE JUSTICE.

ART. 21. — *Construction, réparation et entretien de locaux, etc. (Y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire.)*

La charge temporaire est maintenue en vue de la liquidation des subsides promis à la province du Hainaut pour les travaux d'agrandissement et de transformation des Palais de Justice de Mons et de Charleroi.

CHAPITRE VII.

CULTES.

ART. 27. — *Clergé supérieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	317,100	»
— alloué pour 1906		318,300	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	1,200	»

résultant de l'application de la loi concernant les traitements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 28. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	5,974,000	»
— alloué pour 1906.		5,917,000	»
AUGMENTATION.	fr.	57,000	»

justifiée par la création de nouvelles places et par l'accroissement légal de certains traitements.

ART. 31. — *Culte protestant et anglican. — Subsidés pour frais du culte et dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	13,000	»
— alloué pour 1906.		10,000	»
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

destinée à mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés.

ART. 34. — *Subsidés aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. (Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	25,000	»
— alloué pour 1906.		10,000	»
AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

Cette augmentation, en charge temporaire, est destinée au paiement d'une première annuité du subside de fr. 54,463 59 promis pour la construction d'un temple anglican à Anvers.

CHAPITRE VIII.

BIENFAISANCE.

Établissements de bienfaisance et d'aliénés.

ART. 57. — *Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	15,000	»
— alloué pour 1906		14,000	»
AUGMENTATION	fr.	1,000	»

proposée pour mettre le crédit en rapport exact avec le montant des charges qu'il doit couvrir.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 39. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Éèves mis à la disposition du Gouvernement.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	738,000	»
— alloué pour 1906.		762,200	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	24,200	»

Une somme de 53,000 francs, montant des frais relatifs aux menus outils et aux matières premières pour la fabrication des objets par les élèves, doit être transférée à l'article 40. Mais, d'autre part, on prévoit que l'application du nouveau règlement des écoles de bienfaisance améliorant le régime des élèves, jointe à la hausse du prix des combustibles, entraînera, à charge de l'article 39, un accroissement de dépenses de 28,800 francs.

ART. 40. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	353,000	»
— alloué pour 1906.		269,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	83,700	»

représentant : 1° le montant des frais relatifs aux menus outils et aux matières premières pour la fabrication des objets par les élèves, dépense transférée de l'article 39; 2° le coût de nouvelles machines pour les ateliers du fer et du bois à l'école de bienfaisance d'Ypres et les frais de réorganisation des ateliers des autres écoles.

ART. 41. — *Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	42,000	»
— alloué pour 1906.		40,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

nécessitée par les mesures prises en vue d'encourager l'affiliation aux sociétés mutualistes.

CHAPITRE IX.

PRISONS.

ART. 43. — *Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus, etc.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	1,080,000	»
— alloué pour 1906.		1,040,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	40,000	»

nécessitée par l'accroissement du nombre des journées d'entretien et par la hausse du prix des combustibles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 47. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	1,481,000	»
— alloué pour 1906.		1,460,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	21,000	»

Les charges de l'article 47 sont réduites d'une somme de 16,000 francs, montant des traitements de cinq employés des prisons détachés à l'Administration centrale, dépense transférée à l'article 2. Mais, d'autre part, l'article 47 aura à supporter un surcroît de dépenses de 37,000 francs du chef des augmentations réglementaires de traitements et de la création de quelques places de gardiens de prison reconnues nécessaires.

ART. 50. — *Patronage des condamnés libérés.*

Crédit demandé pour 1907.	fr.	35,000	»
— alloué pour 1906.		30,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

destinée à mettre le Gouvernement à même d'accorder aux Comités de patronage les subsides reconnus nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 60 (ancien). — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Acquisition de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement.*

Crédit demandé : 400,000 francs.

Le nouveau crédit de 400,000 francs est destiné à la continuation des travaux de construction des prisons d'Audenarde et de Forest (Bruxelles).

ART. 61 (ancien). — *Construction d'une maison de refuge pour femmes.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit, égal à celui porté au Budget de 1906, est destiné à la continuation des travaux de construction de la maison de refuge pour femmes située sur le territoire de Saint-André lez-Bruges.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 62 (ancien). — *Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains.*

Crédit demandé : 70,000 francs.

Le nouveau crédit est destiné à la continuation des travaux de construction aux écoles de bienfaisance de Moll, de Saint-Hubert et d'Ypres.

ART. 63 (nouveau). — *École de bienfaisance de Saint-Hubert. — Travaux de transformation ensuite du déplacement de la ferme.*

Crédit demandé : 130,000 francs.

Ce premier crédit est destiné à couvrir une partie du coût de travaux projetés dont le total est évalué à 400,000 francs.

ART. 64 (ancien). — *Église Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement.*

Crédit demandé : 400,000 francs.

Ce nouveau crédit est sollicité en vue de la continuation des travaux.

ART. 65 (ancien). — *Construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Un premier crédit a été inscrit au Budget de 1906; un nouveau crédit de 300,000 francs sera nécessaire en 1907 pour le même objet.

ART. 66 (nouveau). — *École de bienfaisance de Namur. — Déplacement. Acquisition de terrains. — Plans. — Travaux de construction.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

L'école de bienfaisance établie actuellement à Namur dans l'ancienne prison est mal installée. Le Gouvernement se propose de construire une nouvelle école dans une situation plus convenable, avec des installations répondant mieux à leur destination. Les terrains et les bâtiments de l'ancienne école, d'une valeur considérable, pourront être vendus au profit du Trésor.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 67 (nouveau). — *École de bienfaisance de Ruyssede. — Travaux de transformation et matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Ce crédit est destiné à réaliser les améliorations proposées par la commission instituée en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel.

ART. 68 (nouveau). — *Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Le libellé de l'article indique suffisamment la destination du crédit.

ART. 69 (nouveau). — *Église des Saints-Pierre-et-Paul, à Ostende. Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Cette somme ne constitue que le report d'une partie du crédit de 710,000 francs voté en 1905, lequel n'a pu être entièrement engagé pendant ladite année.

(10)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1907 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-sept millions cinq cent septante-quatre mille neuf cents francs fr. 27,374,900 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million neuf cent mille francs 1,900,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-neuf millions quatre cent septante-quatre mille neuf cents francs . fr. 29,474,900 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 6 octobre 1906.

LÉOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op de voordracht van Onze Ministers van Justitie en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begroting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar 1907 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zeven en twintig miljoen vijf honderd vier en zeventig duizend negen honderd frank. fr. 27,374,900 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van één miljoen negen honderd duizend frank. 1,900,000 »

Te zamen op de som van negen en twintig miljoen vier honderd vier en zeventig duizend negen honderd frank fr. 29,474,900 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel

Gegeven te Laeken, den 6^o October 1906.**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Justitie,***J. VAN DEN HEUVEL.***Le Ministre des Finances
et des Travaux Publics,**De Minister van Financiën
en Openbare Werken,***C^o DE SMET DE NAEYER.**

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1907.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	600,000 »	
3	Matériel	90,000 »	733,000 »
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	9,000 »	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	18,000 »	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel	291,000 »	
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe	5,200 »	
8	Cours d'appel. — Personnel	1,480,000 »	
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	35,000 »	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel	3,455,000 »	7,497,200 »
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	29,000 »	
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	2,167,000 »	
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	45,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1907.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000	"
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden	600,000	"
3	Materieel	90,000	"
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de Internationale Commissie der gevangeniszen	9,000	"
5	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	15,000	"
HOOFDSTUK II.			
RECHTERLIJKE MACHT			
6	Hof van verbreking. — Personeel	291,000	"
7	Hof van verbreking. — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffie	5,200	"
8	Hoven van beroep — Personeel	1,480,000	"
9	Hoven van beroep — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	35,000	"
10	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel — Personeel	3,455,000	"
11	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	29,000	"
12	Vrederegerechten en politierechtbanken. — Personeel	2,157,000	"
13	Vrederegerechten en politierechtbanken. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	45,000	"
			7,497,200

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	41,500 "	157,500 .
15	Cour militaire. — Matériel	2,000 "	
16	Conseils de guerre. — Personnel	100,000 "	
17	Conseils de guerre — Matériel	8,000 "	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif)	2,400,000 "	2,416,000 .
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	1,000 "	
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	15,000 "	
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles: confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre. (Y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire.)	157,000 "	157,000 .
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	290,000 "	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	195,000 "	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
KRIJGSGERECHT.			
14	Krijsgerechthof. — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal	41,500 .	
15	Krijsgerechthof. — Materieel	2,000 .	
16	Krijgsraden. — Personeel	106,000 .	157,500 .
17	Krijgsraden. — Materieel	8,000 .	
HOOFDSTUK IV.			
GERECHTSKOSTEN.			
18	Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdeelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven vereffend.) Kosten van beteekening der uitdrijvingsbesluiten. (Onbepaald krediet.)	2,400,000 .	
19	Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen	1,000 .	2,416,000 .
20	Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen	15,000 .	
HOOFDSTUK V.			
PALEIZEN VAN JUSTITIE.			
21	Opbouwing, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vredegerichten. — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel: vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der krijgsraden. (Inbegrepen eene som van 50,000 frank als tijdelijke last.)	157,000 .	157,000 .
HOOFDSTUK VI.			
OFFICIEELE UITGAVEN. — COMMISSIËN EN JURY'S.			
22	Jaarwedden en dagloonen van het personeel van bestuur en werkhuzen van den <i>Moniteur</i>	200,000 .	
23	Drukken van de <i>Versameling der wetten</i> , van den <i>Moniteur</i> , van de <i>Annales parlementaires</i> , van de <i>Beknopte Verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken	195,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel.	8,000 »	512,000 »
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique.	9,000 »	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10,000 »	
CHAPITRE VII.			
CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique	317,100 »	7,344,500 »
28	Clergé inférieur du culte catholique	5,074,000 »	
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.	900,000 »	
30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	80,900 »	
31	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	15,000 »	
32	Culte israélite. — Personnel	24,500 »	
33	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	1,000 »	
34	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. (<i>Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.</i>)	25,000 »	
CHAPITRE VIII.			
BIENFAISANCE.			
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	3,500,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voorwetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. — Materieel	8,000 .	512,000 .
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welke grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen	9,000 .	
26	Jaarwedden en vergoedingen van beambten gehecht aan de Koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten	10,000 .	
HOOFDSTUK VII.			
EEREDIENSTEN.			
27	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	317,100 .	7,344,500 .
28	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	5,974,000 .	
29	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubileering van de kerken.	900,000 .	
30	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel.	89,900 .	
31	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Toelagen voor eeredienstkosten en verschillende uitgaven	13,000 .	
32	Israëlitische eeredienst — Personeel	24,500 .	
33	Israëlitische eeredienst. — Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven.	1,000 .	
34	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd. (Inbegrepen eene som van 13,000 frank als tijdelijke last)	25,000 .	
HOOFDSTUK VIII.			
WELDADIGHEID.			
<i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>			
35	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht. (Onbepaald krediet.)	3,500,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
36	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	150,000	
37	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.	15,000	
	<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>		
38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements	581,500	5,384,500
39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement	738,000	
40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtimens et immeubles	353,000	
41	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	42,000	
42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000	
	CHAPITRE IX.		
	PRISONS.		
43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	1,080,000	
44	Salaires des détenus.	190,000	
45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	23,000	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	18,000	
47	Traitemens des fonctionnaires et employés	1,481,000	3,150,200
48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	30,200	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
36	Toelagen te verleen: 1 ^o als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 ^o tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van militaire oogziekte, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog.	150,000	»
37	Reis- en verblijfkosten en vergoedingen van den algemeenen opziener der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, van de toegevoegde opzieners, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteiten van toezicht dezer laatste gestichten.	15,000	»
<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>			
38	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteiten van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten.	581,500	5,384,500
39	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen.	738,000	»
40	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel. — Gebouwen en onroerende goederen.	353,000	»
41	Bescherming van jonge lieden die de weldadigheidsscholen van den Staat verlaten.	42,000	»
42	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindsheid.	5,000	»
HOOFDSTUK IX.			
GEVANGENISSEN.			
43	Onderhoud, kleeding, slaapperief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen, en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren.	1,080,000	»
44	Werkloon der gevangenen.	190,000	»
45	Maken en kosten van kleeding en uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel.	23,000	»
46	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten.	18,000	»
47	Jaarweden der ambtenaren en beambten.	1,481,000	3,150,200
48	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten.	50,200	»

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
49	Frais d'impression et de bureau	18,000 .	
50	Patronage des condamnés libérés	35,000 .	
51	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtiments : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	275,000 .	
CHAPITRE X.			
FRAIS DE POLICE.			
52	Mesures de sûreté publique	60,000 .	60,000 .
CHAPITRE XI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.			
53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	40,000 .	
54	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1906 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>)	20,000 .	
55	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1906 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>)	16,000 .	
56	Secours à des ministres des cultes	30,000 .	142,000 .
57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	51,000 .	
58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département	5,000 .	
CHAPITRE XII.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	19,000 .	19,000 .
TOTAL fr.			27,574,900 .

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
49	Druk- en kantoorkosten	18,000 *	
50	Bescherming van vrijgestelde veroordeelden	35,000 *	
51	Meubelen : aankoop, maken en onderhoud. — Gebouwen : onderhoud en verbetering. — Huurprijs van gebouwen	275,000 *	
HOOFDSTUK X.			
POLITIEKOSTEN.			
52	Maatregelen van openbare veiligheid	60,000 »	60,000 *
HOOFDSTUK XI.			
WEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID, PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.			
53	Tijdelijke wedden van beschikbaarheid voor ambtenaren en beambten der onderscheidene van het Departement afhingende diensten	40,000 »	
54	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1906 en de gesloten dienstjaren.) (<i>Onbepaald krediet.</i>)	20,000 »	
55	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1906 en de gesloten dienstjaren.) (<i>Onbepaald krediet.</i>)	16,000 *	
56	Hulpverlening aan bedienaren der eerediensten	50,000 *	142,000 *
57	Te verlenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige magistraten, ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten der onderscheidene van het Departement afhingende diensten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden	31,000 »	
58	Te verlenen hulp, wanneer ongelukkige omstandigheden voorhanden zijn, wegens kosten van laatste ziekte en teraardbestelling van magistraten ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten, in werkelijken dienst of op pensioen gesteld, der onderscheidene van het Departement afhingende diensten	5,000 »	
HOOFDSTUK XII.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
59	Onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven, met inbegrip der uitgaven voor den aankoop van aan de rechtbanken te verstrekken boeken	19,000 *	19,000 *
TOTAAL. fr.			27,574,900 *

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XIII.			
SERVICES DIVERS.			
60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Acquisition de terrains. — Plans — Travaux de construction et de parachèvement	400,000 »	
61	Construction d'une maison de refuge pour femmes	200,000 »	
62	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains.	70,000 »	
63	École de bienfaisance de Saint-Hubert. — Travaux de transformation ensuite du déplacement de la ferme	150,000 »	
64	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement	400,000 »	
65	Construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon	300,000 »	1,900,000 »
66	École de bienfaisance de Namur. — Déplacement. — Acquisition de terrains. Plans — Travaux de construction	100,000 »	
67	École de bienfaisance de Ruyssede. — Travaux de transformation et matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel	150,000 »	
68	Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux	50,000 »	
69	Église des S. S. Pierre et Paul, à Ostende. Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église	100,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.			20,474,900 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 6 octobre 1906.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. VAN DEN HEUVEL.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

C^{te} DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XIII.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
60	Bouwen van celgevangenhuizen te Audenaerde en Brussel. — Aankoop van gronden. — Plans. — Werken tot aanbouw en voltooiing	400,000 »	
61	Bouwen van een toevluchthuis voor vrouwen	200,000 »	
62	Vergrootingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat. — Aankoop van gronden.	70,000 »	
63	Weldadigheidsschool te Sint-Hubert. — Veranderingswerken ten gevolge van het verplaatsen der hoeve	130,000 »	
64	Onze Lieve-Vrouw kerk van Laken. — Voltooiing	400,000 »	
65	Bouwen van eene nieuwe kerk voor de parochie Sint-Martinus, te Aarlen	300,000 »	1,900,000 »
66	Weldadigheidsschool te Namen. — Verplaatsing. — Aankoop van gronden. — Plans. — Bouwwerken	100,000 »	
67	Weldadigheidsschool te Ruiselede — Veranderingswerken en materieel met het oog op de herinrichting van het beroepsonderwijs.	150,000 »	
68	Koninklijk gesticht te Meesen. — Verbetering der lokalen	50,000 »	
69	Kerk der H. H. Petrus en Paulus, te Oostende. Optrek, als bijgebouw, eener bidkapel bestemd tot het ontvangen van het monument opgericht ter nagedachtenis van de eerste Koningin der Belgen; bouwen der torens van de kerk	100,000 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE. . . . fr.			29,474,000 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 6ⁿ October 1906.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Justitie,

J. VAN DEN HEUVEL

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

C^{te} DE SMET DE NAEYER.

(24)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1907

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE 1^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	»	Traitement du Ministre			
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :			
<i>Personnel.</i>					
			Personnel.		
		1	10,000		41,000
		4	9,000	10,000	43,000
		2	7,000	8,000	20,000
		4	7,000	8,000	30,300
		13	5,500	6,500	76,150
		5	4,000	5,000	15,300
		17	4,000	5,000	77,400
		21	3,100	3,800	71,850
		20	2,600	3,000	58,100
		18	2,100	2,500	59,700
		10	1,400	2,000	18,600
		1	»	»	1,900
		7	1,200	2,000	10,900
		16	1,200	2,000	26,800
		1	1,800	2,500	2,100
		1	1,400	2,400	2,880
		11	1,000	2,000	17,300
		3	600	1,850	5,450
		6	700	1,300	6,900
		8	500	1,000	7,450
		3	»	»	16,000
		»	»	»	42,920
A REPORTER. . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	.	.	21,000	21,000	
600,000	573,000	27,000	.	543,000	521,512 40	<p>(1) Application de l'article 3 de l'arrêté organique.</p> <p>(2) Application à deux directeurs généraux de l'article 3 de l'arrêté organique.</p> <p>(3) Un inspecteur général avec rang et traitement de directeur général et application de l'article 3 de l'arrêté organique.</p> <p>(4) Application à un directeur de l'article 3 de l'arrêté organique.</p> <p>(5) Application à un chef de division de l'article 3 de l'arrêté organique.</p> <p>(6) Deux contrôleurs avec rang et traitement de chef de division.</p> <p>(7) Application à deux chefs de bureau de l'article 3 de l'arrêté organique.</p> <p>(8) Id. à 1 sous-chef de bureau.</p> <p>(9) Id. à 4 commis de 1^{re} classe.</p> <p>(10) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 8 septembre 1890.</p> <p>(11) Id. à 2 messagers.</p> <p>(12) Id. à 1 nettoyeuse.</p>
621,000	594,000	27,000	.	564,000	542,512 40	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de l'exercice 1904.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
621,000	594,000	27,000	»	564,000	542,512 40	
90,000	90,000	»	»	83,000	92,200 »	
9,000	9,000	»	»	9,000	8,824 15	
15,000	15,500	1,500	»	15,500	14,462 05	
755,000	706,500	28,500	»	671,500	657,998 58	
AUGMENTATION. . fr.		28,500				
291,000	291,000	»	»	289,000	282,591 94	
5,200	5,200	»	»	5,500	6,181 77	
296,200	296,200	»	»	294,500	288,773 71	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
296,200	296,200	.	.	294,500	288,773 71	
1,480,000	1,393,000	87,000	.	1,387,000	1,369,315 96	
35,000	33,000	2,000	»	33,700	33,402 74	
1,811,200	1,722,200	89,000	.	1,715,200	1,691,492 41	

BUDGET DE L'EXERCICE 1907

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. — <i>Personnel.</i>				
		Tribunaux de première instance.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
		<i>Personnel.</i>				
	a.	Présidents	4	9200 à 10100	38,800	1,110,925
		Vice-présidents	17	7100 à 8000	125,700	
		Juges d'instruction	21	6250 à 8050	143,850	
		Juges	47	5000 à 6500	260,275	
		Procureurs du Roi	4	9400 à 10100	39,475	
		Substituts	32	5000 à 5600	168,750	
		Greffiers	4	8400 à 9300	35,700	
		Greffiers adjoints	32	3200 à 5300	204,375	
		Secrétaires des parquets	4	4000 à 5200	18,400	
		Commis chefs des parquets	7	2800 à 3600	22,600	
		Commis des parquets	27	1200 à 2400	45,600	
		Huissiers audienciers	23	400	9,200	
	b.	2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt.</i> — <i>Personnel.</i>				
		Présidents	14	8200 à 9400	119,325	
		Vice-présidents	14	6100 à 7600	90,725	
		Juges d'instruction	27	5250 à 6750	157,825	
		Juges	36	4500 à 6000	273,025	
		Procureurs du Roi	14	7600 à 9100	114,375	
		Substituts	34	4500 à 5700	160,250	
		Greffiers	14	6300 à 7800	100,950	
		Greffiers adjoints	61	3000 à 4800	251,725	
		Secrétaires des parquets	14	3600 à 5700	65,400	
		Commis chefs des parquets	6	2800 à 3600	20,000	
		Commis des parquets	58	1200 à 2800	67,800	
		Huissiers audienciers	30	300	13,000	
		Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889)	»	»	6,700	
	c.	3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i> — <i>Personnel.</i>				455,750
10		Présidents	8	6600 à 8400	58,925	
		Juges d'instruction	9	4750 à 5950	48,850	
		Juges	18	4000 à 5200	76,875	
		Procureurs du Roi	8	6600 à 7800	60,000	
		Substituts	9	4000 à 4500	57,675	
		Greffiers	8	3000 à 6600	45,900	
		Greffiers adjoints	17	2800 à 4000	55,675	
		Secrétaires des parquets	8	3200 à 4400	30,250	
		Commis des parquets	12	1200 à 2600	18,400	
		Huissiers audienciers	16	200	3,200	
		A REPORTER. fr.				2,969,775

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906	DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,811,200	1,722,200	89,000	•	1,715,200 •	1,691,492 41	
3,433,000	3,370,000	85,000	•	3,310,000 •	3,251,841 02	
5,266,200	5,092,200	174,000	•	5,025,200 •	4,943,333 43	

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		Tribunaux de Commerce.				
		REPORT. fr.				
					2,969,773	
	d.	Greffiers de tribunaux de commerce de 1 ^{re} classe (Anvers et Bruxelles)	2	10,900 à 12,000	22,900	156,325
		Greffiers adjoints de tribunaux de commerce de 1 ^{re} classe (Anvers et Bruxelles)	6	6500 à 6900	59,000	
		Greffiers de tribunaux de commerce de 2 ^e classe (Gand et Liège)	2	8,100	16,200	
		Greffiers adjoints de tribunaux de commerce de 2 ^e classe (Gand et Liège)	2	1000 à 4500	8,500	
		Greffiers de tribunaux de commerce de 5 ^e classe (Alost, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers)	10	4500 à 5900	49,925	548,900
	e.	Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	"	"	500	
		Employés des greffes des tribunaux de première instance :				548,900
		Traitements fixes	128	100 à 2500	151,400	
		Emoluments et salaires	"	"	58,000	
		Employés des greffes des tribunaux de commerce :				
		Traitements fixes	61	100 à 4800	151,400	100
		Emoluments et salaires	"	"	10,000	
		Indemnités pour dépenses accidentelles du greffe . . .	"	"	600	4,761
		Augmentations de traitements	"	"	17,000	
11	"	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes				
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — PERSONNEL.				
		Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	14	7000 à 9200	115,251	1,256,476
		— — — 2 ^e — (1)	20	6000 à 8900	140,692	
		— — — 3 ^e —	58	5000 à 6900	548,200	
		— — — 4 ^e — (2)	150	4000 à 7600	629,335	
		Ancien juge de paix du canton de Wilryck supprimé . . .	1	3,000	3,000	770,665
		Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	14	4600 à 6400	79,975	
		— — — 2 ^e — (3)	20	3800 à 6400	101,950	
		— — — 3 ^e —	58	3000 à 5100	225,650	
12	"	— — — 4 ^e — (4)	150	2200 à 5600	563,088	145,000
		Employés des greffes :				
		Traitements	75	1000 à 2500	113,500	100
		Salaires	"	"	31,500	
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe . . .	"	"	"	4,761
		Augmentations de traitements	"	"	"	
13	"	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes				
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,266,200	5,092,200	174,000	»	5,025,200	4,945,355 45	
29,000	29,000	»	»	29,000	27,388 42	
2,157,000	2,168,000	»	11,000	2,160,000	2,120,024 57	
45,000	42,000	3,000	»	45,000	40,874 56	
7,497,200	7,334,200	177,000	11,000	7,257,200	7,131,020 78	
AUGMENTATION. . fr.		166,000				

(1) 3 titulaires jouissent à titre personnel du traitement de la 1^{re} classe. (Loi du 25 novembre 1889)

(2) 1 titulaire jouit, etc., de la 2^e classe. (Id.)

(3) 5 titulaires jouissent, etc., de la 1^{re} classe. (Id.)

(4) 1 titulaire jouit, etc., de la 2^e classe. (Id.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.
CHAPITRE III.					
JUSTICE MILITAIRE.					
COUR MILITAIRE. — Personnel.					
14	»	Président	1	11,000	11,000
		Auditeur général	1	10,550	10,550
		Substitut de l'auditeur général	1	7,400	7,400
		Greffier	1	4,600	4,600
		Id. adjoint	1	2,900	2,900
		Messagers	2	1600 à 2000	3,600
		Augmentations de traitements	»	»	450
		Indemnité pour le service de l'auditorat général	»	»	1,000
15	»	Cour militaire. — Matériel			
CONSEILS DE GUERRE. — Personnel.					
		Auditeurs militaires de 1 ^{re} classe	2	7100 à 7400	14,550
		Substituts	2	4,300	8,600
		Auditeurs militaires de 2 ^e classe	3	7000 à 7800	21,975
		Substituts	2	4,300	8,600
		Auditeurs militaires de 3 ^e classe	2	6200 à 6500	12,700
		Greffiers de 1 ^{re} classe	2	3,500	7,000
		Id. de 2 ^e id.	3	3,500	9,900
		Id. de 3 ^e id.	2	3,100	6,200
16	»	Greffiers adjoints de 1 ^{re} classe	2	2000 à 2200	4,200
		Id. de 2 ^e id.	1	2,000	2,000
		Id. de 3 ^e id.	»	»	»
		Employés dans les auditorats	2	2200 à 2600	4,800
		Messagers	2	1,150	2,300
		Huissiers	»	200	200
		Indemnités et augmentations de traitement	»	»	2,975
17	»	Conseils de guerre. — Matériel			
TOTAL DU CHAPITRE III fr.					
CHAPITRE IV.					
FRAIS DE JUSTICE.					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais de communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion (<i>Crédit non limitatif</i>) :					
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires		2,550,000	»
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique		50,000	»
19	»	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels			
20	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires			
TOTAL DU CHAPITRE IV fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
41,500	41,500	»	»	41,500 »	40,125 »	
2,000	2,000	»	»	2,000 »	1,670 35	
106,000	106,000	»	»	105,000 »	98,982 72	
8,000	8,000	»	»	8,000 »	6,825 69	
157,500	157,500	»	»	154,500 »	147,605 74	
2,400,000	2,400,000	»	»	2,300,000	2,554,881 14	
4,000	4,000	»	»	4,000	999 96	
15,000	15,000	»	»	14,000	13,195 96	
2,416,000	2,416,000	»	»	2,515,000	2,549,077 06	

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
CHAPITRE V.																									
PALAIS DE JUSTICE.																									
21	"	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre. (Y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire.)																							
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																							
CHAPITRE VI.																									
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																									
22	"	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 30%;">Montant de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td> <td style="text-align: right;">8,800 "</td> <td rowspan="7" style="vertical-align: middle;">20,000 "</td> </tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité.</td> <td style="text-align: right;">800 "</td> </tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable</td> <td style="text-align: right;">3,200 "</td> </tr> <tr> <td>1 Commis.</td> <td style="text-align: right;">2,400 "</td> </tr> <tr> <td>1 Commis classeur</td> <td style="text-align: right;">2,400 "</td> </tr> <tr> <td>1 Concierge</td> <td style="text-align: right;">700 "</td> </tr> <tr> <td>1 Nettoyeuse.</td> <td style="text-align: right;">900 "</td> </tr> <tr> <td>Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités</td> <td style="text-align: right;">800 "</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">270,000 "</td> </tr> <tr> <td>Personnel des ateliers.</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	8,800 "	20,000 "	1 Contrôleur de la comptabilité.	800 "	1 Secrétaire comptable	3,200 "	1 Commis.	2,400 "	1 Commis classeur	2,400 "	1 Concierge	700 "	1 Nettoyeuse.	900 "	Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités	800 "	270,000 "	Personnel des ateliers.	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																							
1 Directeur	8,800 "	20,000 "																							
1 Contrôleur de la comptabilité.	800 "																								
1 Secrétaire comptable	3,200 "																								
1 Commis.	2,400 "																								
1 Commis classeur	2,400 "																								
1 Concierge	700 "																								
1 Nettoyeuse.	900 "																								
Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités	800 "	270,000 "																							
Personnel des ateliers.																									
25	"	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																							
24	"	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel																							
23	"	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique																							
26	"	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.																							
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
157,000	157,000	.	.	157,000	106,429 90	
157,000	157,000	.	"	157,000	106,429 90	
290,000	290,000	.	.	290,000	263,413 19	
195,000	195,000	.	.	144,200	95,995 68	
8,000	8,000	.	.	8,000	6,526 07	
9,000	9,000	.	.	9,000	8,986 95	
10,000	10,000	.	.	10,000	8,269 86	
512,000	512,000	"	"	461,200	583,189 75	

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		CHAPITRE VII.			
		CULTES.			
27	»	Clergé supérieur du culte catholique :			
		CLERGÉ SUPÉRIEUR.			
		NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	
		Archevêque	1	21,000 »	21,000 »
		Evêques	5	16,000 »	80,000 »
		Frais de tournées et du secrétariat	»	»	25,600 »
		Secrétaires d'archevêché	3	1,500 »	4,500 »
		— d'évêché	10	1,000 »	10,000 »
		Vicaires généraux	4	4,500 »	18,000 »
		— —	10	4,000 »	40,000 »
		Chanoines	35	2,400 »	84,000 »
		—	17	2,000 »	34,000 »
28	»	Clergé inférieur du culte catholique :			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.			
		NOMBRE d'agents.	Appointements par an	TOTAL des traitements.	
		Curés de 1 ^{re} classe	152	2,100 »	277,200 »
		Curés de 2 ^e classe	46	1,800 »	82,800 »
		— —	34	1,600 »	54,400 »
		— —	35	1,400 »	49,000 »
		Desservants	848	1,400 »	1,187,200 »
		—	972	1,200 »	1,166,400 »
		—	1	1,100 »	1,100 »
		—	1,209	1,000 »	1,209,000 »
		Chapelains	7	1,000 »	7,000 »
		—	29	900 »	26,100 »
		—	116	800 »	92,800 »
		Vicaires	22	1,000 »	22,000 »
		—	881	900 »	792,900 »
		—	1,130	800 »	904,000 »
		Places restant à créer en 1906.	»	»	15,000 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. — Places nouvelles à créer en 1906. — Élévation de cures de la 2 ^e classe à la 1 ^{re}	»	»	89,100 »
29	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises			

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
317,100	318,300	»	1,200	317,500	316,866 66	
5,974,000	5,917,000	57,000	»	5,844,000	5,752,608 81	
900,000	900,000	»	»	900,000	900,000 »	
7,194,100	7,135,300	57,000	1,200	7,061,500	6,969,475 47	

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
30	>	Culte protestant et anglican (<i>personnel</i>) :			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	7	4,000 »	28,000 »
		—	1	5,951 20	3,951 20
		—	1	5,328 »	3,328 »
		—	2	2,900 »	5,800 »
		—	1	2,500 »	2,500 »
		—	5	2,400 »	12,000 »
		—	6	2,280 »	13,680 »
		—	1	2,000 »	2,000 »
		—	1	1,900 »	1,900 »
		—	6	1,200 »	7,200 »
		Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
		—	1	762 »	762 »
		—	3	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers	2	258 »	516 »
		—	9	252 »	2,268 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements	»	»	2,862 80
31	>	Culte protestant et anglican. — Subsidés pour frais du culte et dépenses diverses			
32	>	Culte israélite (<i>personnel</i>) :			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Rabbins	2	2,500 »	5,000 »
		Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »
		— —	2	1,500 »	3,000 »
		— —	1	1,400 »	1,400 »
		— —	2	1,300 »	2,600 »
		— —	1	1,200 »	1,200 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitements	»	»	158 »
35	>	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
34	>	Subsidés aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. (<i>Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.</i>)			
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.					

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,191,100	7,155,500	57,000	1,200	7,061,500	6,969,473 47	
89,900	89,900	»	»	89,900	87,068 45	
15,000	10,000	5,000	»	12,000	9,062 22	
24,500	24,500	»	»	24,500	22,685 66	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
23,000	10,000	15,000	»	10,000	449 58	
7,544,500	7,270,700	73,000	1,200	7,198,900	7,089,739 38	
AUGMENTATION . . fr.		73,800				

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																		
CHAPITRE VIII.																																																																																																																																																																				
BIENFAISANCE.																																																																																																																																																																				
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>																																																																																																																																																																				
55	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (<i>Crédit non limitatif.</i>)																																																																																																																																																																		
36	»	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophthalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.																																																																																																																																																																		
37	»	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.																																																																																																																																																																		
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>																																																																																																																																																																				
38	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Personnel</i> (y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements) :																																																																																																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: center;">PERSONNEL.</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">TRAITEMENTS</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">TOTAL des traitements.</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">minimum.</th> <th style="text-align: center;">maximum.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td style="text-align: center;">9,600</td> <td style="text-align: center;">25,500</td> </tr> <tr> <td>Directrice</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td></td> <td style="text-align: center;">1,200</td> </tr> <tr> <td>Sous-directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td style="text-align: center;">4,500</td> <td style="text-align: center;">5,600</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,500</td> <td style="text-align: center;">4,500</td> <td style="text-align: center;">4,500</td> </tr> <tr> <td>Aumôniers catholiques</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">2,600</td> <td style="text-align: center;">5,500</td> <td style="text-align: center;">14,700</td> </tr> <tr> <td>Aumônier adjoint</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,800</td> <td style="text-align: center;">2,200</td> <td style="text-align: center;">1,800</td> </tr> <tr> <td>Médecins</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> <td style="text-align: center;">2,800</td> <td style="text-align: center;">15,760⁽¹⁾</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,800</td> <td style="text-align: center;">2,200</td> <td style="text-align: center;">4,400</td> </tr> <tr> <td>Instituteurs principaux</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">2,700</td> <td style="text-align: center;">5,200</td> <td style="text-align: center;">12,770</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">17</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> <td style="text-align: center;">59,950</td> </tr> <tr> <td>Agents comptables</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">5,500</td> <td style="text-align: center;">3,900</td> <td style="text-align: center;">15,020</td> </tr> <tr> <td>Commis comptable</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,700</td> <td style="text-align: center;">5,400</td> <td style="text-align: center;">5,100</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">2,200</td> <td style="text-align: center;">2,900</td> <td style="text-align: center;">24,890</td> </tr> <tr> <td>— de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">1,700</td> <td style="text-align: center;">2,100</td> <td style="text-align: center;">17,400</td> </tr> <tr> <td>— de 5^e classe</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">1,500</td> <td style="text-align: center;">1,600</td> <td style="text-align: center;">8,250</td> </tr> <tr> <td>Magasiniers</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">1,700</td> <td style="text-align: center;">2,100</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillantes religieuses</td> <td style="text-align: center;">54</td> <td style="text-align: center;">700</td> <td style="text-align: center;">900</td> <td style="text-align: center;">58,400</td> </tr> <tr> <td>Chefs-surveillants</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">2,800</td> <td style="text-align: center;">17,510</td> </tr> <tr> <td>Surveillants de 1^{re}, 2^e et 5^e classe</td> <td style="text-align: center;">150</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td style="text-align: center;">1,900</td> <td style="text-align: center;">202,600</td> </tr> <tr> <td>Préposés à la culture</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td></td> <td style="text-align: center;">2,200</td> <td style="text-align: center;">4,250</td> </tr> <tr> <td>Maîtres de musique</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">750</td> </tr> <tr> <td>Organistes, chantres, acolytes</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">1,620</td> </tr> <tr> <td>Aumôniers protestants et israélites</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">1,150</td> </tr> <tr> <td>Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">6,700</td> </tr> <tr> <td>Frais de représentation</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">600</td> </tr> <tr> <td>Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, et salaires des ouvriers libres</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">69,540</td> </tr> <tr> <td>Augmentations éventuelles</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">7,250</td> </tr> <tr> <td>Frais d'habillement et d'équipement des surveillants</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">12,200</td> </tr> <tr> <td>Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">2,620</td> </tr> <tr> <td>Salaires des surveillants à l'essai</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">5,870</td> </tr> </tbody> </table>			PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS		TOTAL des traitements.	minimum.	maximum.	Directeurs	4	5,000	9,600	25,500	Directrice	1	1,200		1,200	Sous-directeur	1	5,000	4,500	5,600	Chef de bureau	1	5,500	4,500	4,500	Aumôniers catholiques	5	2,600	5,500	14,700	Aumônier adjoint	1	1,800	2,200	1,800	Médecins	5	2,400	2,800	15,760 ⁽¹⁾	— adjoints	2	1,800	2,200	4,400	Instituteurs principaux	4	2,700	5,200	12,770	— adjoints	17	2,000	2,400	59,950	Agents comptables	4	5,500	3,900	15,020	Commis comptable	1	2,700	5,400	5,100	Commis de 1 ^{re} classe	10	2,200	2,900	24,890	— de 2 ^e classe	9	1,700	2,100	17,400	— de 5 ^e classe	6	1,500	1,600	8,250	Magasiniers	5	1,700	2,100	10,000	Surveillantes religieuses	54	700	900	58,400	Chefs-surveillants	7	2,000	2,800	17,510	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	150	1,200	1,900	202,600	Préposés à la culture	2		2,200	4,250	Maîtres de musique	2	"	"	750	Organistes, chantres, acolytes	9	"	"	1,620	Aumôniers protestants et israélites	2	"	"	1,150	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	"	"	"	6,700	Frais de représentation	"	"	"	600	Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, et salaires des ouvriers libres	"	"	"	69,540	Augmentations éventuelles	"	"	"	10,000	Frais de route et de séjour	"	"	"	7,250	Frais d'habillement et d'équipement des surveillants	"	"	"	12,200	Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite	"	"	"	2,620	Salaires des surveillants à l'essai	"	"	"	5,870
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS			TOTAL des traitements.																																																																																																																																																															
		minimum.	maximum.																																																																																																																																																																	
Directeurs	4	5,000	9,600	25,500																																																																																																																																																																
Directrice	1	1,200		1,200																																																																																																																																																																
Sous-directeur	1	5,000	4,500	5,600																																																																																																																																																																
Chef de bureau	1	5,500	4,500	4,500																																																																																																																																																																
Aumôniers catholiques	5	2,600	5,500	14,700																																																																																																																																																																
Aumônier adjoint	1	1,800	2,200	1,800																																																																																																																																																																
Médecins	5	2,400	2,800	15,760 ⁽¹⁾																																																																																																																																																																
— adjoints	2	1,800	2,200	4,400																																																																																																																																																																
Instituteurs principaux	4	2,700	5,200	12,770																																																																																																																																																																
— adjoints	17	2,000	2,400	59,950																																																																																																																																																																
Agents comptables	4	5,500	3,900	15,020																																																																																																																																																																
Commis comptable	1	2,700	5,400	5,100																																																																																																																																																																
Commis de 1 ^{re} classe	10	2,200	2,900	24,890																																																																																																																																																																
— de 2 ^e classe	9	1,700	2,100	17,400																																																																																																																																																																
— de 5 ^e classe	6	1,500	1,600	8,250																																																																																																																																																																
Magasiniers	5	1,700	2,100	10,000																																																																																																																																																																
Surveillantes religieuses	54	700	900	58,400																																																																																																																																																																
Chefs-surveillants	7	2,000	2,800	17,510																																																																																																																																																																
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	150	1,200	1,900	202,600																																																																																																																																																																
Préposés à la culture	2		2,200	4,250																																																																																																																																																																
Maîtres de musique	2	"	"	750																																																																																																																																																																
Organistes, chantres, acolytes	9	"	"	1,620																																																																																																																																																																
Aumôniers protestants et israélites	2	"	"	1,150																																																																																																																																																																
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	"	"	"	6,700																																																																																																																																																																
Frais de représentation	"	"	"	600																																																																																																																																																																
Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, et salaires des ouvriers libres	"	"	"	69,540																																																																																																																																																																
Augmentations éventuelles	"	"	"	10,000																																																																																																																																																																
Frais de route et de séjour	"	"	"	7,250																																																																																																																																																																
Frais d'habillement et d'équipement des surveillants	"	"	"	12,200																																																																																																																																																																
Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite	"	"	"	2,620																																																																																																																																																																
Salaires des surveillants à l'essai	"	"	"	5,870																																																																																																																																																																
A REPORTER. fr.																																																																																																																																																																				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
5,500,000	5,500,000	»	»	3,300,000	3,829,201 31	
450,000	450,000	»	»	450,000	450,000 »	
15,000	14,000	1,000	»	14,000	13,992 50	
581,500	581,500	»	»	581,500	588,411 72	
4,246,500	4,245,500	1,000	»	4,045,500	4,551,605 53	

(¹) Application de l'article 5 de l'arrêté du 12 décembre 1896, fixant les traitements du personnel (augmentation du cinquième du taux maximum).

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
39	a.	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement : Entretien et transfert des élèves placés dans les écoles de bienfaisance de l'État . fr. 538,000 »			
	b.	Id. id. id. en apprentissage chez des particuliers ou confiés à des établissements d'instruction ou de charité 200,000 »			
40	a.	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtimens et immeubles : Achat, confection et entretien du mobilier et des instrumens de travail. — Matières premières pour la fabrication, frais d'impression et de bureau . . fr. 118,000 »			
	b.	Dépenses relatives aux bâtimens, aux immeubles et au domaine agricole. 238,000 »			
41	>	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État			
42	>	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance			
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.			
CHAPITRE IX.					
PRISONS.					
43	>	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consom- mation et de transformation			
44	>	Salaires des détenus			
45	>	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillans. — Armement du personnel .			
46	>	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés			
47	>	Traitemens des fonctionnaires et employés :			
PERSONNEL.					
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENS.		TOTAL des traitemens.
			Minimum.	Maximum.	
	Secrétaires des Commissions administratives	3	2,000	3,000	8,000 »
	Secrétaire de la Commission centrale d'examen.	1	1,000	1,000	1,000 »
	Directeurs	29	3,000	6,500	138,500 »
	— adjoints	7	3,000	4,500	55,500 (1)
	Aumôniers catholiques	29	700	2,800	86,600 »
	— adjoints.	6	1,800	2,200	12,600 »
	Médecins	27	700	2,800	59,000 »
	— adjoints	4	1,800	2,200	7,600 »
	— aliénistes	2	2,000	3,000	5,000 »
	Pharmaciens	3	2,500	3,500	9,000 »
	Instituteurs	18	1,800	2,800	42,000 »
	— adjoints	8	1,800	2,200	10,300 »
					À REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,246,500	4,245,500	1,000	»	4,045,500	4,551,605 55	
758,000	762,200	»	24,200	762,200	721,914 58	
355,000	269,500	85,700	»	269,300	238,908 91	
42,000	40,000	2,000	»	40,000	40,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,965 94	
5,584,500	5,522,000	66,700	24,200	5,122,000	5,556,304 96	
AUGMENTATION. . fr.		62,500				
1,080,000	1,040,000	40,000	»	1,055,000	1,119,543 24	
190,000	190,000	»	»	191,000	205,095 29	
25,000	25,000	»	»	27,100	28,281 05	
18,000	18,000	»	»	18,400	21,391 86	
1,511,000	1,271,000	40,000	»	1,291,200	1,372,111 42	

(1) L'écart qui existe entre ce chiffre et la somme des traitements portés au taux maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'arrêté royal du 19 mars 1900.

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		PERSONNEL (suite).				
		REPORT. fr.				
		PERSONNEL (suite).				
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
				Minimum.	Maximum.	
		Comptables des prisons de 1 ^{re} classe.	5	3,000	3,500	18,000 (1)
		Commis de 1 ^{re} classe.	24	2,600	3,000	67,200 »
		— de 2 ^e —	27	1,600	2,000	54,900 (1)
		— de 2 ^e — (comptables).	27	1,900	2,500	63,900 »
		— de 3 ^e —	17	1,500	1,500	22,700 »
		Surnuméraires et aides-commis.	12	300	600	4,500 »
		Magasiniers.	4	1,600	2,000	8,600 (1)
		Surveillantes religieuses.	84	700	800	39,400 »
		— laïques	5	1,000	1,000	5,000 »
		Chefs-surveillants.	18	2,000	2,600	41,900 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	400	1,400	1,600	609,100 »
		Aides-surveillants (École)	13	1,100	1,100	16,500 »
		Surveillants des travaux	14	1,800	2,500	52,800 (1)
		Commissionnaires et barbiers	13	125	1,000	11,000 »
		Maître de musique.	1	600	600	600 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	61	40	400	9,100 »
		Aumôniers protestants et israélites	27	240	500	7,900 »
		Chevrons aux surveillants	»	50	500	39,000 »
		Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.).	»	»	»	3,000 »
		Gratifications annuelles à certains commis et sur- veillants	»	»	»	7,000 »
		Augmentations réglementaires aux fonctionnaires, employés et surveillants et création de nouvelles places.	»	»	»	33,000 »
48	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés				
49	»	Frais d'impression et de bureau				
50	»	Patronage des condamnés libérés				
51	»	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtiments : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles				
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,311,000	1,271,000	40,000	»	1,291,200	1,372,111 42	(1) L'écart qui existe entre ce chiffre et la somme des traitements portés au taux maximum, provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'arrêté royal du 19 mars 1900.
1,481,000	1,460,000	21,000	»	1,418,500	1,507,600 »	
50,200	50,200	»	»	30,200	29,650 01	
18,000	18,000	»	»	21,000	19,510 94	
35,000	30,000	5,000	»	30,000	30,000 »	
275,000	275,000	»	»	275,000	275,000 »	
3,150,200	3,084,200	66,000	»	3,065,900	3,123,872 37	
AUGMENTATION. . fr.		66,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
FRAIS DE POLICE.		
52	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.		
53	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
54	»	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1903 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
55	»	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1903 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
56	»	Secours à des ministres des cultes
Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse :		
	a.	Aux magistrats et employés de l'ordre judiciaire ou à leurs veuves et familles. fr. 12,000 »
57	b.	Aux employés de l'Administration centrale, des établissements ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles. 7,000 »
	c.	Aux employés des prisons ou à leurs veuves et familles 6,000 »
	d.	Aux agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles 6,000 »
58	»	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles des magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite des divers services ressortissant au Département
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000	»
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000	»
40,000	40,000	»	»	58,300	43,760 10	
20,000	20,000	»	»	20,000	13,296 51	
16,000	16,000	»	»	16,000	14,660 06	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
51,000	51,000	»	»	31,000	28,924	»
5,000	5,000	»	»	5,000	3,282	»
142,000	142,000	»	»	160,300	133,892 67	

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
60	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Acquisition de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement
61	»	Construction d'une maison de refuge pour femmes.
62	»	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains
	»	Construction et aménagement d'une école de bienfaisance à Ypres. — Parachèvement. — Acquisition de terrains. (<i>Pour mémoire</i>)
65	»	École de bienfaisance de Saint-Hubert. — Travaux de transformation ensuite du déplacement de la ferme.
64	»	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement
65	»	Construction d'une nouvelle église pour la paroisse de Saint-Martin, à Arlon
66	»	École de bienfaisance de Namur. — Déplacement. — Acquisition de terrains. — Plans. — Travaux de construction
67	»	École de bienfaisance de Ruysselede. — Travaux de transformation et matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel
68	»	Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux
69	»	Église des Saints-Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges. — Construction des clochers de l'église
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
19,000	19,000	»	»	19,000	19,021 35	
19,000	19,000	»	»	19,000	19,021 35	
400,000	400,000	»	»	472,000	89,645 29	
200,000	200,000	»	»	200,000	99,999 93	
70,000	70,000	»	»	50,000	58,996 57	
»	50,000	»	50,000	162,700	259,999 13	
130,000	»	130,000	»	»	»	
400,000	400,000	»	»	400,000	»	
300,000	300,000	»	»	»	»	
100,000	»	100,000	»	»	»	
150,000	»	150,000	»	»	»	
50,000	»	50,000	»	»	»	
100,000	»	100,000	»	710,000	»	
1,900,000	1,420,000	530,000	50,000	1,994,700	488,640 72	
AUGMENTATION. . fr.		480,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.
VII.	Cultes
VIII.	Bienfaisance
IX.	Prisons
X.	Frais de police
XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours
XII.	Dépenses imprévues.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XIII.	Services divers
ENSEMBLE. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1907.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1906.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1904.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
735,000	706,500	28,500	»	671,500	657,998 58	
7,497,200	7,331,200	166,000	»	7,257,200	7,131,620 78	
157,500	157,500	»	»	154,500	147,603 74	
2,416,000	2,416,000	»	»	2,315,000	2,549,077 06	
157,000	157,000	»	»	157,000	106,429 90	
512,000	512,000	»	»	461,200	383,189 75	
7,344,500	7,270,700	73,800	»	7,198,900	7,089,739 58	
5,384,500	5,322,000	62,500	»	5,122,000	5,556,394 96	
3,150,200	3,084,200	66,000	»	3,065,900	3,125,872 37	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000	
142,000	142,000	»	»	160,300	153,892 67	
19,000	19,000	»	»	19,000	19,021 55	
1,900,000	1,420,000	480,000	»	1,994,700	488,640 72	
29,474,900	28,598,100	876,800	»	28,637,000	27,447,481 26	
AUGMENTATION . . . fr.		876,800				